Encouragement du cinéma
Plan de répartition

5 2025

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la culture OFC

Sommaire

2 Plan de répartition

5 Montants maximaux : Mesures nationales

8 Montants maximaux : Mesures internationales

12 Calendrier

16 Info

Plan de répartition

Encouragement du cinéma	**31 241 000**
Production	26 786 000
Aide liée au succès (production / auteurs)	4 300 000
Aide sélective	16 086 000
Film de fiction (scénario, réalisation, postproduction)	9 780 000
Film documentaire (développement de projet, réalisation, postproduction)	3 360 000
Film d'animation (développement de projet, réalisation, postproduction)	946 000
Coproduction minoritaire avec réalisateur étranger	2 000 000
Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse	6 000 000
Aide additionnelle Svizzera italiana 2021 – 2025	400 000
Exploitation de films, diversité de l'offre	3 970 000
Aide liée au succès (cinéma / distribution)	1 900 000
Promotion et diversité	2 070 000
Primes à la diversité pour la distribution de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse	550 000
Primes à la diversité pour la distribution de films d'art et d'essai étrangers	250 000
Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse	120 000
Primes à la diversité de l'offre des salles de cinéma	1 150 000
Prix du cinéma suisse (primes)	485 000

Encouragement à la culture cinématographique	**10 599 000**
Promotion, Festivals, Médiation, Publications	8 636 100
Montant frais d'exploitation Swiss Films	2 748 000
Montant frais d'exploitation Swiss Films, promotion nationale	690 200
Festivals	3 925 600
Film de diplôme prix du cinéma suisse	7 500
Médiation - accès à la culture cinématographiqe	820 000
Publications de cinéma, périodiques	392 600
Projets spéciaux	52 200
Formation continue	1 962 900
Montant frais d'exploitation Focal	1 962 900
Patrimoine cinématographique et archivage	9 901 000
Montant frais d'exploitation Cinémathèque Suisse	9 901 000

devise en CHF

Collaboration internationale	5 093 000
Mesures compensatoires Media	4 545 000
Développement de projet	1 130 000
Projet individuel	630 000
Ensemble de projets	400 000
Co-développement de projet minoritaire	100 000
Aide à la distribution	2 100 000
Encouragement sélectif à la distribution	760 000
Aide à la distribution liée au succès	1 340 000
Festivals et marchés	595 000
Programmation de festivals	105 000
Promotion des marchés et de l'accès au marché	490 000
Organisation de programmes de formation continue	230 000
Médiation cinéma	50 000
Montant frais d'exploitation MEDIA Desk Suisse	440 000
Présence internationale de la cinématographie Suisse	548 000
Aide à l'exportation	500 000
Participation à des formations continues internationales	48 000
Crédit européen	830 000
Contribution à Eurimages (Conseil de l'Europe)	830 000
Recettes de la redevance télévision	51 000

devise en CHF

Montants maximaux Mesures nationales

Encouragement du cinéma

Traitement films de fiction et films d'animation dès 60 minutes

Bonifications de l'aide liée au succès	20 000
Step-outline (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	30 000

Traitement de films documentaires et court métrages d'animation

Bonifications de l'aide liée au succès	15 000

Scénario

Aide à l'écriture de scénario	30 000
Aide à l'écriture de scénario avec coûts supplémentaires *	70 000
Remaniement du scénario (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	10 000

Développement de projets *

Film de fiction (uniquement avec les bonifications de l'aide liée au succès)	150 000
Film documentaire dès 60 minutes	50 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	30 000
Film d'animation dès 60 minutes	200 000
Projets transmédia	50 000

Réalisation *

Film de fiction jusqu'à 60 minutes	80 000
Film de fiction dès 60 minutes	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse [1]	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse [2]	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger [3]	300 000
Film documentaire jusqu'à 60 minutes	80 000
Film documentaire dès 60 minutes	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse [3]	300 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse [4]	150 000
Coproduction avec réalisateur étranger [4]	100 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	100 000
Film d'animation dès 60 minutes	
Film suisse ou coproduction avec société de production responsable suisse et réalisateur suisse [1]	1 000 000
Coproduction avec société de production responsable étrangère et réalisateur suisse [2]	500 000
Coproduction avec réalisateur étranger [3]	300 000
Film de diplôme	
Film de fiction jusqu'à 60 minutes	40 000
Film de fiction dès 60 minutes	80 000
Film documentaire jusqu'à 60 minutes	25 000
Film documentaire dès 60 minutes	40 000
Film d'animation jusqu'à 60 minutes	40 000
Film d'animation dès 60 minutes	80 000

Postproduction

Pour les films dès 60 minutes avec réalisateur suisse *	50 000

Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse [5]

Pour tous les films, sauf les téléfilms *	600 000

Aide à la distribution et aux entreprises de projection

Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse **

Montant maximal par film	25 000

Primes à la diversité pour la distribution de films suisses et de coproductions avec réalisation suisse ** [6]

Montant maximal par film	47 000

Primes à la diversité pour la distribution de films d'art et d'essai étrangers ** [7]

Montant maximal par film	34 000
Montant maximal par entreprise de distribution	80 000

Primes à la diversité de l'offre des salles de cinéma

Promotion de la diversité, contribution maximale par salle de cinéma	5 000
Prime pour les programmes spéciaux, Maximum par salle	4 000

* La demande doit impérativement venir d'une société de production indépendante

** La demande doit impérativement venir d'une entreprise de distribution enregistrée

devise en CHF

Montants maximaux
Mesures internationales

Mesures compensatoires MEDIA

Développement de projets

Projets individuel

Films de fiction avec un budget jusqu'à 1.65 million de francs	33 000
Films de fiction avec un budget dès 1.65 million de francs	55 000
Films documentaire	33 000
Films d'animation	60 000
Séries (tout genre)	60 000

Ensemble de projets

Ensemble de 3 à 5 projets	220 000

Développement de projet minoritaire

Films de fiction et Films d'animation	50 000
Films documentaire	25 000
Séries	50 000

Aide à la distribution

Aide sélective à la distribution [3] (Nombres d'écrans)

1 – 7	10 000
8 – 14	15 000
15 – 24	25 000
25 – 39	30 000
40 – 59	40 000
60 +	60 000

devise en CHF

Festivals de films
(Nombre de films européens montrés)

< 40	30 000
40 – 60	39 000
61 – 80	45 000
81 – 100	51 000
101 – 120	61 000
121 – 200	70 000
> 200	83 000

Festivals de films de court métrage
(Nombre de films européens montrés)

< 150	20 000
150 – 250	30 000
> 250	35 000

Présence internationale de la cinématographie Suisse

Aide à l'exportation [1]

Groupe de pays I *	40 000
Groupe de pays II **	24 000
Groupe de pays III ***	12 000

Encouragement de la participation à des festivals et remise de prix à l'étranger

Participation festivals films suisses et coproduction [2]	20 000
Participation à l'Oscar pour le meilleur film en langue étrangère	40 000

Formation continue

Encouragement de la participation aux formations continues internationales	15 000

* Allemagne, France et Espagne
** Italie, Pays-Bas, Autriche, Pologne, Royaume Uni et USA
*** Autres pays

Notes

Montants maximaux : Mesures nationales

Les montants de l'aide sélective ne peuvent pas dépasser les 50 % des coûts imputables (ou de la part suisse en cas de coproduction).
La part des aides financières fédérales ne peut dépasser 70 % des dépenses imputables. Pour les films qui ne sont pas exploités en salles, la contribution fédérale pour l'ensemble du projet ne peut excéder le montant versé par la chaîne de télévision coproductrice, d'autres entreprises de médias ou des institutions de formation et de formation continue.

1 – 4
Dans des cas exceptionnels et dûment motivés, le montant maximum pourra être porté aux montants suivants

1 CHF 1 500 000
2 CHF 1 000 000
3 CHF 500 000
4 CHF 150 000

Les critères suivants sont déterminants pour la reconnaissance d'exceptions :

- Rapport du projet à la Suisse, en particulier le lieu de tournage, le lien culturel du thème ou du protagoniste principal, l'effet économique ainsi que la participation artistique et technique.
- La nécessité financière, en particulier en ce qui concerne l'importance des financements publics étrangers confirmés.
- L'intérêt suisse par rapport à une coproduction, en particulier la réciprocité entre les pays, la capacité de pouvoir tenir la part majoritaire pour des projets avec production suisse déléguée ou la capacité de maintien de la part minimale requise pour une reconnaissance.

5
La promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse peut être cumulée dans les limites de la part maximale allouée par la Confédération.

6
La prime à la diversité est calculée sur la base de forfaits.
- Prime pour 2 000 entrées au minimum : 11 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse alémanique et en Suisse romande : supplément de 7 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse italienne et dans une autre région linguistique au moins : supplément de 5 000 francs
- Prime pour une exploitation à grande échelle : supplément de 18 000 francs au maximum

Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 20 000 et jusqu'à 60 000 entrées. Condition pour l'imputation des projections : 10 entrées par projection au minimum

7
La prime à la diversité est calculée sur la base de forfaits.
- Prime pour 2 000 entrées au minimum : 9 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse alémanique et en Suisse romande : supplément de 7 000 francs
- En cas d'exploitation en Suisse italienne et dans une autre région linguistique au moins : supplément de 6 000 francs
- Prime pour une exploitation à grande échelle : supplément de 12 000 francs au maximum

Calcul dégressif en fonction des entrées, réduction à partir de 20 000 et jusqu'à 60 000 entrées. Condition pour l'imputation des projections : 10 entrées par projection au minimum

Montants maximaux : Mesures internationales

1
Demande par la société de production suisse indépendante, max. 50 % des coûts imputables sont pris en charge. Clé de réduction de l'aide à l'exportation : la hauteur de la dernière tranche se calcule sur la base des recettes d'un film. Les recettes = produits incluant les subventions après déduction du total des coûts imputables, divisé par deux. Si ce montant calculé est positif, ce dernier sera déduit de la dernière tranche.

2
Les contributions sont échelonnées par festival. Renseignements auprès de Swiss Films.

3
Le nombre d'écrans de la meilleure semaine dans chaque région linguistique sera cumulé.

Calendrier

	Délais	Séances	Résultats
Film d'animation	06.01.25	25.02.25	26.02.25
	07.04.25	27.05.25	28.05.25
	07.07.25	26.08.25	27.08.25
	29.09.25	18.11.25	19.11.25
Film documentaire	06.01.25	03.–07.03.25	10.03.25
	07.04.25	16.–20.06.25	23.06.25
	07.07.25	01.–05.09.25	08.09.25
	29.09.25	01.–05.12.25	08.12.25
Film de fiction	06.01.25	10.–14.03.25	17.03.25
	07.04.25	02.–06.06.25	09.06.25
	07.07.25	08.–12.09.25	15.09.25
	29.09.25	24.–28.11.25	01.12.25
Coproductions minoritaires	06.01.25	24.02.25	26.02.25
	07.04.25	26.05.25	28.05.25
	07.07.25	25.08.25	27.08.25
	29.09.25	17.11.25	19.11.25

Tout type de demande pourra être traité à chaque séance.

	Délais mesures
– Promotion de l'investissement dans la cinématographie en Suisse – Projets transmédia – Postproduction – Aide à l'exportation	Les demandes peuvent être déposées en tout temps.
Aide sélective à la distribution et à la diffusion de films suisses et de coproductions reconnues avec réalisation suisse	15.02.25 15.05.25 15.08.25 15.11.25
Primes à la diversité pour la distribution	Au plus tard un jour avant la sortie du film
Eurimages	08.01.25 01.04.25 09.09.25 Délais d'inscription

Toutes les demandes de l'encouragement sélectif sont déposées sur la plate-forme pour les contributions de soutien (FPF) de l'OFC.
Sous réserve de modifications
Informations supplémentaires sous : bak.admin.ch

Aide au cinéma liée au succès

Révision des données 31.01.2025

Le calcul des bonifications s'effectue sur la base des entrées déclarées à Procinema et des participations au festivals saisies par Swiss Films. Afin de vérifier les données, les films et les participations aux festivals ainsi que les éventuels ayants droit inconnus dans les catégories production, scénario et réalisation sont publiés sur le site Internet de l'OFC. La publication a lieu à la mi-janvier de l'année suivante. Les ayants droit disposent de 10 jours pour s'inscrire auprès de l'OFC.

bak.admin.ch
→ Film → Aide liés au succès → Révision des données

Des nouveaux bénéficiaires doivent toujours faire une inscription de base.

bak.admin.ch
→ Film → Aide liés au succès → Inscription et réinvestissement

Sous réserve de modifications
Informations supplémentaires sous : bak.admin.ch

Mesures compensatoires MEDIA

Projets individuels	20.03.25 25.09.25
Ensemble de projets	12.06.25
Développement de projet minoritaire	20.03.25 25.09.25
Aide sélective à la distribution	11.04.25 24.10.25
Soutien automatique à la distribution : Bonifications	07.03.25
Soutien automatique à la distribution : Réinvestissement	01.07.25 – 30.06.26
Formation continue	26.05.25
Accès au marché	17.04.25 09.10.25
Festivals	17.04.25 09.10.25
Médiation cinéma	19.09.25
Participation à des formations continues	2 semaines avant le début du séminaire

Info

Communication
La newsletter de la section cinéma vous informe régulièrement des mises au concours, des rendez-vous de la coproduction, de la collaboration européenne, des résultats de l'encouragement du cinéma, etc.
Abonnez-vous à la newsletter :
Actualité (admin.ch)

Informations juridiques
Vous trouverez les régimes d'encouragement du cinéma et l'ordonnance sur l'encouragement du cinéma sur :
Informations juridiques (admin.ch)

Contacts à la section cinéma

Renseignements d'ordre général
cinema.film@bak.admin.ch

Aide sélective (demandes, versements, certificats d'origine)
Aide liée au succès (montants réinvestis)
selektive@bak.admin.ch

Aide liée au succès (inscriptions, calcul des bonifications, etc.) :
succes-cinema@bak.admin.ch

Aide liée aux salles et à la distribution, la diversité de l'offre et le genre :
diversite-cinema@bak.admin.ch

Culture cinématographique
cinema.film@bak.admin.ch

Autres contacts

Questions et renseignements d'ordre général sur les mesures compensatoires MEDIA de la Confédération : MEDIA Desk Suisse
info@mediadesk.ch
mediadesk.ch
T +41 43 960 39 29

Questions et renseignements sur l'encouragement de la présence internationale de la cinématographie suisse : Swiss Films:
info@swissfilms.ch
swissfilms.ch
T +41 43 211 40 50

Office fédéral de la culture
Section cinéma

Hallwylstrasse 15
3003 Bern
T + 41 58 462 92 71
cinema.film@bak.admin.ch

5 2025